

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2024

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 3 octobre 2024
- Finances : Décisions modificatives
- SYDEC : Renouvellement des bulles lotissement La Chênaie
- Plan de référence : Convention entre la commune de Tercis-les-Bains et l'ADACL
- Utilisation des pâturages communaux

## **Questions diverses**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAHINE Hikmat, Maire

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Présents : M. CHAHINE H. - Mme AUDREN P. - Mme CAZAUX LANUSSE S. - M. DARTIGUEMALLE P. - Mme GENÈZE V. - M. GROCQ D. - M. MIDON J. - Mme PEYROU N. - M. PLACHOT L. présent en visioconférence - M. SARTIRANO J. - M. TACHOIRES B.

## Procurations :

Mme BOGNENKO SANIEZ Alexandra a donné procuration à M. CHAHINE Hikmat  
M. DALIS Christian a donné procuration à M. TACHOIRES Bernard

Absents excusés : Mmes BOGNENKO SANIEZ A. - DUPRAT Gh. - M. DALIS Ch.

Secrétaire de séance : M. MIDON Joël

\*\*\*\*\*

## **Approbation du compte rendu du 3 octobre 2024**

### **DM N° 2 – POINT SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT** **Délibération n° 2024-11-01**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 du BP 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
231 – 126 : Grange de la Capranie	-12 701.00		
231 – 141 : Salle des associations et WC Publics	10 000.00		
231 – 93 : Presbytère	2 000.00		
2157 – 87 : Acquisition du matériel	700.00		
2111 : Terrains	1.00		
2111 – 041 : Terrains	499.00	1328 – 041 : Autres subventions	499.00
2117 – 041 : Bois et forêts	860.00	168758 – 041 : Dettes	-55.00
1021 – 041 : Dotation	850.00	1323 – 041 : Subventions	1765.00
<b>Total dépenses</b>	<b>2 209.00</b>		<b>2 209.00</b>

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n° 2 du BP 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n° 2.

### **SYDEC – Renouvellement des luminaires (bulles) au lotissement La Chênaie** **Délibération n° 2024-11-02**

Afin de continuer la remise aux normes de l'éclairage public et le remplacement des bulles sur le territoire de la commune, monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'étude définitive établie par le SYDEC pour le lotissement La Chênaie.

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

- Diagnostic électrique de l'installation existante,
- Dépose de 12 bulles existantes non conformes,
- Fourniture, pose et raccordement de 12 luminaires OYO à Leds – couleur RAL 6005 (vert) + module de programmation bluetooth
- Redressement de 4 candélabres existants
- Dépose du tableau de commande non conforme,
- Déplacement du disjoncteur abonné,
- Fourniture, pose et raccordement d'un tableau de commande d'éclairage public équipé de 2 protections différentielles 500 mA et d'une horloge astronomique COMETA

- Montant estimatif TTC	15 677 €
- TVA préfinancée par le SYDEC	2 454 €
- Montant HT	13 223 €
- Subventions apportées par le SYDEC	6 743 €
- Subventions apportées par l'État	2 484 €
- <b>Participation communale</b>	<b>3 996 €</b>

Étant président du syndic du lotissement La Chênaie, Monsieur Joël Midon n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour :

- **approuve** le projet,
- **engage** la Commune à rembourser le montant de la participation communale sur fonds libres.

### **Élaboration d'un plan de référence : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune de Tercis-les-Bains et l'ADACL**

Dans le cadre d'un projet de rénovation de la salle polyvalente, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des aides que la commune peut recevoir. La commune étant pôle secondaire du Grand Dax, nous pouvons recevoir des aides du Département des Landes (à hauteur de 250 000 €) et de l'État à condition qu'un prestataire nous assiste dans la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Monsieur le Maire a rencontré le responsable du service urbanisme de l'ADACL (Agence départementale d'Aide aux collectivités Locales) pour lui présenter les projets de la commune.

Afin que l'ADACL nous assiste dans la maîtrise d'ouvrage de ce projet, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

### **Délibération n° 2024-11-03**

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** au regard des réflexions actuellement menées qu'il y a lieu d'élaborer une étude programmatique dénommée « plan de référence » dans le périmètre du centre-bourg de la commune de Tercis-les-Bains,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention d'assistance administrative et technique entre l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales des Landes, et la commune de Tercis-les-Bains,

**CONSIDÉRANT** que celle-ci définit les modalités d'intervention de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales des Landes et les obligations respectives des deux parties,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

**Article 1** : de recourir, dans le cadre de l'élaboration de ce plan de référence à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADACL ;

**Article 2** : d'approuver les termes de ladite convention ;

**Article 3** : d'autoriser le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ;

**Article 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey - 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises ;

**Article 5** : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **Utilisation des pâturages communaux** **Délibération n° 2024-11-04**

Vu la délibération en date du 18 décembre 2009 fixant les tarifs d'utilisation des pâturages communaux,

Vu le règlement d'utilisation des Barthes de Tercis-les-Bains approuvé en réunion du conseil municipal le 7 décembre 2023,

Monsieur Joël Midon, conseiller municipal, précise qu'il y a lieu de modifier les conditions de calcul de la participation financière des éleveurs à l'utilisation du pâturage collectif communal.

Après avoir entendu les explications, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivant pour le pacage des animaux dans les Barthes communales :

- 16 € par an et par unité gros bétail présent 60 jours pour les habitants de la Commune
- 35 € par an et par unité gros bétail présent 60 jours pour les personnes extérieures à la Commune.

## **Questions diverses**

### **Travaux toiture salle polyvalente**

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Le service ingénierie de DL Aquitaine a validé la faisabilité d'un tel projet. La charpente du bâtiment est suffisamment résistante pour supporter le poids des panneaux photovoltaïques d'un tel projet. Le premier prestataire susceptible de faire les travaux est venu voir le bâtiment et doit nous transmettre ses conclusions (orientation bâtiment, puissance espérée, type de contrat...).

En parallèle à ce projet, une étude est lancée pour changer tous les luminaires trop vétustes par une installation LED compatible avec la pratique du sport (basket). Une demande de fonds de concours sera déposée au Grand Dax dès que le dossier sera complet.

### **Inauguration de la salle des associations et la Grange de la Capranie**

L'inauguration des salles est prévue début décembre en présence de représentants du Grand DAX, co-financier des travaux.

### **Stationnement**

Lors de différentes manifestations, les règles de stationnement ne sont pas respectées, à savoir :

- Le long des rues, (rue du lavoir et centre bourg)
- À l'entrée de la salle polyvalente (passage entre la salle et le groupe scolaire) qui doit rester libre de tout véhicule, accès réservé aux secours.
- Rappel de l'interdiction de stationner derrière la salle polyvalente et entre la cantine et le bâtiment, ce passage est réservé pour l'évacuation du bâtiment vers le point de rassemblement situé sur le parking de l'église.

- RAPPEL QUE L'ORGANISATEUR EST RESPONSABLE DE LA MISE EN PLACE DE CES CONSIGNES DE BON SENS, un rappel sera fait aux différentes associations car des dérives ont été constatées lors des derniers lotos et vide grenier

### **Demande de prêt de salle pour l'association Les Seintillantes**

Avis favorable suivant les disponibilités de la salle. Demander l'attestation d'assurance

### **Conseil d'école**

Mme Virginie Genève présente le compte-rendu du dernier conseil d'école.

Les enseignantes ont fait une liste des travaux à faire.

Monsieur Midon fait part au Conseil Municipal que Monsieur le Directeur de l'école nous transmet par mail la liste des travaux à faire en fin d'année scolaire pour préparer la rentrée. À aucun moment, les travaux présentés en conseil d'école ont fait l'objet d'une demande à la mairie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal tous les travaux et création de service effectués par la mairie pour les enfants (école, périscolaire, animation et accueil de loisirs).

### **Prochaine réunion du conseil municipal**

Le mardi 10 décembre 2024